



LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Max MATHIASIN

Olivier SERVA

Paris, le 29 janvier 2020

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

UNIVERSITE : OLIVIER SERVA ET MAX MATHIASIN EXHORTENT AU RESPECT DU PÔLE GUADELOUPE

Olivier SERVA, Président de la Délégation aux Outre-mer de l'Assemblée nationale et Max MATHIASIN, rapporteur pour avis de la Délégation sur la loi relative à l'Université, appellent au respect du pôle universitaire guadeloupéen à l'Université des Antilles.

A la suite du rapport rendu le 22 janvier 2020 par Mesdames Josette MANIN et Danièle HERIN, les deux Députés de la Guadeloupe tiennent à réaffirmer que :

- La recommandation des co-rapporteurs Danièle HERIN et Josette MANIN préconisant une possible abrogation de la loi de 2015 est inacceptable ;
- Tout comme celle relative au lancement d'une déconcentration administrative « visant à répartir la localisation des administrations centrales de manière équilibrée sur les deux sites ». Il ne saurait y avoir deux ordonnateurs. A ce propos, la proposition du rapporteur Max MATHIASIN soulignant la nécessité d'avoir un appareil administratif pour chaque pôle qui resterait sous l'autorité de la présidence centrale est largement préférable à la proposition des rapporteurs Danièle HERIN et Josette MANIN. Le Président de l'Université des Antilles est, et doit demeurer, l'unique ordonnateur des deux pôles, notamment en matière de gestion du personnel, des dépenses et des recettes. Tout pouvoir existant ne peut être qu'un pouvoir délégué ;
- Concernant la répartition des moyens, Mesdames HERIN et MANIN évoquent la sanctuarisation des moyens attribués aux pôles à la date de création de l'Université des Antilles. Cette proposition est toute aussi inacceptable car elle ne tient pas compte de la réalité de chaque pôles et surtout, elle contrevient à la loi.

L'Université des Antilles doit poursuivre l'ambition de renforcer ses fondations au travers d'une gouvernance efficiente et d'une répartition des moyens équitable dans la finalité unique d'éviter tout risque de scission. C'est la condition pour poursuivre sereinement sa mission d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation et pour sortir de l'antagonisme Guadeloupe/Martinique existant.

Contact presse :

- Laurence DE SAINT-SERNIN, 0670 89 09 78, laurence.desaint-sernin@clb-an.fr

- Sandrine SERVA, 0690 75 89 28, sandrine.serv@clb-an.fr